



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

**Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire de l'année scolaire 2022-2023 tenue le 29 mai 2023 à 19 h 00.**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Catherine Émond, représentante des parents  
Madame Marie-Andrée Mackrous, représentante des parents  
Madame Catherine Giroux, représentante du personnel enseignant  
Madame Kate Tremblay-Laroche, représentante du personnel enseignant  
Madame Sarah Champagne, représentante du personnel professionnel  
Madame Marie-Ève Guay, représentante des parents  
Monsieur Dominic Poulin, représentant des parents  
Madame Josée Lannegrace, représentante du personnel enseignant  
Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté  
Madame Amélie Vachon, représentante du personnel de soutien

### ÉTAIENT ABSENTS

Madame Christine Dallaire, représentante des parents  
Monsieur Loïc Di Marcantonio, représentant des parents

### PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice  
Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe  
Madame Hélène David, responsable du service de garde  
Madame Vicky Côté, secrétaire d'école

### 5.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Mackrous souhaite la bienvenue à tous les membres

### 5.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Mackrous confirme qu'il y a quorum

CE # 22-23-23

### 5.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – Annexe 1

Ajout du suivi du projet du panneau 30 km/h dans la zone scolaire de St-Laurent et du projet de Musca au point Varia

ADOPTÉ par Monsieur Poulin



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-24	<p><b>5.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023 – Annexe 2</b></p> <p>Madame Mackrous demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 17 avril 2023.</p> <p>Madame Guay demande que le nom soit changé pour Madame Émond au paragraphe 1 et 3 du point 4.4.</p> <p>Au point 4.6 on aurait dû lire ADOPTÉ par Monsieur Poulin.</p> <p>Au point 4.7 on aurait dû lire Madame Guay et non Madame Émond dans le 1<sup>er</sup> paragraphe.</p> <p>Au point 4.10 on aurait dû lire Madame Émond et non Madame Guay au 4<sup>e</sup> paragraphe.</p> <p>Au point 4.14 on aurait dû lire Madame Guay et non Madame Émond au 3<sup>e</sup> paragraphe.</p> <p>ADOPTÉ PAR Mme Guay</p>
CE # 22-23-25	<p><b>5.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b></p> <p>Aucune question du public</p>
CE # 22-23-26	<p><b>5.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE</b></p> <p><u>De la présidence</u></p> <p>Madame Mackrous présente Madame Hélène David, responsable du service de garde qui assiste à la rencontre afin de nous présenter les règles de fonctionnement et les journées pédagogiques pour 2023-2024.</p> <p>Madame Mackrous nous présente Madame Amélie Vachon qui sera représentante du personnel de soutien en remplacement de Marie-Andrée De Montigny pour les prochains CÉ.</p> <p><u>De la direction</u></p> <p>Madame Lalancette nous informe qu'elle n'a rien à déclarer.</p> <p><u>Correspondance reçue</u></p> <p>Madame Mackrous nous informe qu'il n'y a aucune correspondance reçue.</p>



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-27

### 5.7 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SDG EN 2023-2024 – Fiche 10 – Annexe 3

Madame Hélène David nous présente le document.

Des changements seront apportés **au point 4**

#### Pour Saint-Laurent :

\* **A.M**

- Vous devez aller reconduire votre enfant à la porte #2 (entrée EST) Chemin Royal.

#### Pour Sainte-Famille :

\* **A.M**

- À 7h20, les enfants seront dehors si le temps le permet.

\* **P.M (après le départ des autobus : 15h24)**

- Vous devez sonner à la porte de la cour d'école.

- Un éducateur vous répondra par intercom et appellera votre enfant.

Des changements seront apportés **au point 7**

Pour fréquenter le service de garde, il est **obligatoire** de compléter un formulaire sur Mozaïk-portail, au nom du payeur.

#### **Au point 9**

Les changements d'horaire des enfants doivent se faire par courriel 24h d'avance.

Beaucoup de changements de dernières minutes. Il serait préférable de parler de vive voix soit à la secrétaire, soit au service de garde soit au professeur.

#### **Au point 11**

Un parent qui désire utiliser le service de garde lors des journées pédagogiques doit informer son enfant à l'aide du formulaire reçu par google form

#### **Au point 19**

Il est interdit, sauf exception, d'apporter des objets personnels de la maison à moins d'une permission spéciale accordée par écrit par l'école ou le SDG.

APPROUVÉ par Madame Émond



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-28	<p><b>5.8 APPROBATION DU CALENDRIER ET DES FRAIS CHARGÉS POUR LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DE 2023-2024 - Annexe 4</b></p> <p>Mme Hélène David, technicienne au service de garde présente le calendrier et les frais chargés pour les journées pédagogiques de 2023-2024. Elle précise qu'il y aura une sortie à la pédagogique du 26 janvier prochain, mais que celle-ci n'est pas précisée au tableau car il reste à finaliser les réservations.</p> <p>Pour le moment, le montant par élève demeure le même que celui de 2022-2023 soit 120\$ au total. Les frais chargés pour la fréquentation au service de garde et lors des journées pédagogiques sont sujets à changement selon les règles budgétaires qui seront données par le ministère.</p> <p>APPROUVÉ Monsieur Poulin</p>
CE # 22-23-29	<p><b>5.9 APPROBATION DES MODIFICATIONS AU CALENDRIER SCOLAIRE DE 2023-2024</b></p> <p>Les 29-30-31 août 2023 seront des journées d'entrée progressive pour le préscolaire. Une journée d'accueil aura lieu au printemps 2024 en prévision de l'année scolaire suivante. Celle-ci sera précisée en cours d'année.</p> <p>APPROUVÉ par Monsieur Poulin</p>
CE # 22-23-30	<p><b>5.10 ADOPTION DES RÈGLES DE VIE ET PROCÉDURE DE L'ÉCOLE POUR 2023-2024</b></p> <p>Madame Lalancette présente à l'écran le document des Règles de vie et procédures de l'école pour 2023-2024.</p> <p>Il y a peu de changement par rapport à celui de 2022-2023.</p> <p>La charte utilisée par l'école et le service de garde pour la tenue vestimentaire selon la température sera ajoutée au point 13 – Tenue vestimentaire.</p> <p>Lorsqu'il est question de la tenue vestimentaire lors des cours d'éducation physique, Madame Émond mentionne qu'elle souhaiterait le retour d'une obligation à se changer pour les cours d'éducation physique. Madame Lalancette réitère qu'il a été nommé à la dernière séance que la tenue demandée pour les cours d'éducation physique est un élément de gestion de classe déterminé par les enseignants d'éducation physique.</p>



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Il est proposé de reporter l'approbation des règles de vie de l'école à la prochaine séance puisque cet élément sera tout simplement enlevé du document s'il est réellement question de gestion de classe.

Ce que les membres acceptent à l'unanimité.

CE # 22-23-31

### 5.11 APPROBATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR 2023-2024 – Fiche 8

#### Montant maximal à respecter pour le matériel didactique :

- 45 \$ au préscolaire (maternelle 4 ans et maternelle 5 ans)
- 90 \$ au primaire

#### Montants maximaux à respecter pour les activités et projets spéciaux :

- 90 \$ pour le projet plein air
- 60\$ pour bonifier les activités ou les sorties ÉCOLE
- 110 \$ pour la célébration de la fin du primaire des élèves de 6e année
- 60\$ pour une activité ou une sortie CLASSE supplémentaire selon les conditions suivantes : - Une seule demande par élève dans l'année. - Les mesures école pour les sorties scolaires et activités doivent être utilisées d'abord. - L'activité vécue à l'école est animée par une ressource externe - Si le montant dépasse 25\$ par élève, l'enseignant/e s'engage à organiser du financement permettant à l'élève d'abaisser la facture à 25\$/élève ou moins. - Un taux de participation minimal de 80% doit être atteint pour que l'activité ou la sortie ait lieu

APPROUVÉ par Madame Guay


CE # 22-23-32

### 5.12 APPROBATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX POUR 2023-2024 – Fiche 21

Madame Lalancette précise que l'utilisation des locaux demeure la même qu'en 2022-2023. Le service de garde a ses propres locaux à Sainte-Famille (dans la même bâtisse) et à Saint-Pierre (un à l'école et les autres au Logisport). À Saint-Laurent, le service de garde partage les locaux avec les classes.

La municipalité de Saint-Pierre et la municipalité de Saint-Laurent utilisent le gymnase pour des activités en soirée.

À saint-Pierre, le camp de jour utilisera le gymnase, les vestiaires et les toilettes ainsi que le couloir près du gymnase pendant l'été.

	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</b></p>
	<p>Il y a un bon partenariat entre l'école et les municipalités pour nos trois bâtisses.</p> <p>APPROUVÉ par Madame Émond</p>
<p>CE # 22-23-33</p>	<p><b>5.13 APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS 2022-2023</b></p> <p>Les sorties restantes d'ici la fin de l'année pour le bâtiment de St-Pierre et de Ste-Famille ont déjà été approuvées lors des séances précédentes.</p> <p>Monsieur Poulin propose l'approbation des sorties pour le bâtiment de St-Laurent, soit la sortie au Parc National de la Jacques Cartier pour les 5/6 et 6<sup>e</sup> année, la sortie à la Station touristique Duchesnay pour les 1<sup>re</sup> et 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> et celle au Canyon Ste-Anne pour les élèves de 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année.</p> <p>APPROUVÉ par Madame Émond</p>
<p>CE # 22-23-34</p>	<p><b>5.14 CONSULTATION PERV – Annexe 5</b></p> <p>Madame Lalancette présente les diverses sections du PEVR aux membres du conseil. Il n'y a pas de question ni de commentaire. Les membres demandent que quelques jours leur soient donnés pour bien prendre connaissance des documents. Les membres sont invités à le lire avant le lundi 5 juin 2023 et de donner leurs commentaires en différés.</p> <p>Le résultat de la consultation sera présenté en point de suivi à la séance du 19 juin 2023.</p>
<p>CE # 22-23-35</p>	<p><b>5.15 CONSULTATION POLITIQUE SUR LES FRAIS REMBOURSABLES DUS À UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE D'UNE FONCTION – Annexe 6</b></p> <p>Puisque le document de consultation sur la politique de remboursement de dépenses encourues dans le cadre d'une fonction déposé dans les fichiers de l'équipe TEAMS du conseil d'établissement n'était pas accessible, Madame Mackrous propose que celui-ci soit envoyé par courriel aux membres et qu'ils aient la chance de commenter le document avant le 5 juin 2023 16h.</p> <p>Le résultat de la consultation sera présenté en point de suivi à la séance du 19 juin 2023.</p>



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-36	<p><b>5.16 DATE ET FORMAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS EN SEPTEMBRE 2023</b></p> <p>Il est convenu avec les membres que la date de l'assemblée générale des parents pour l'année scolaire 2023-24 sera le 13 septembre 2023 en présentiel au bâtiment de Ste-Famille.</p>
	<p><b>5.17 PROJET D'ORGANISATION SCOLAIRE – PROVISOIRE – POUR L'ANNÉE 2023-2024</b></p> <p>21 classes au total</p> <p>À Sainte-Famille : 4 classes, soit une de moins qu'en 2022-23 À Saint-Pierre : 6 classes, soit le même nombre qu'en 2022-23 À Saint-Laurent : 11 classes, soit une de plus qu'en 2022-23</p>
CE # 22-23-36	<p><b>5.18 PLAN D'EFFECTIFS PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024</b></p> <p>Il y a augmentation de 20 % du temps pour le poste de psychoéducation passant de 60% à 80%. Statut quo à 90% pour le poste d'orthophonie.</p>
	<p><b>5.19 FORMATION DES NOUVEAUX MEMBRES (Q &amp; R)</b></p> <p>Capsules + fiches disponibles dans le TEAMS Reddition de compte : formulaire d'attestation en ligne</p>
	<p><b>5.20 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS</b></p> <p>Un suivi sera fait au prochain CÉ</p>
	<p><b>5.21 VARIA</b></p> <p>Le suivi du projet du panneau 30 km/h dans la zone scolaire de St-Laurent sera abordé au prochain CÉ</p> <p>Le projet de Musca est reconduit à l'an prochain mais il sera nécessaire de faire des campagnes de financement pour la nourriture.</p>
	<p><b>5.22 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE</b></p> <p>La prochaine rencontre aura lieu le 19 juin 2023 en présentiel</p>



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

**CE # 22-23-38**

**5.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mackrous que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h30.

*Marie-Andrée Mackrous*, *Julie Lalancette*  
Marie-Andrée Mackrous, présidente Julie Lalancette, Direction